

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 19  
Quorum du vote : 16  
Nombre de membres votants : 19  
Date de convocation : 23/01/2026

**DELIBERATION N°11**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 4 FEVRIER 2026**

**CARTE 3 SAGE - OBSERVATOIRE**

L'an deux mil vingt-six, le quatre février, à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Saillans, sous la présidence de Monsieur Gérard Crozier.

**Etaient présents :**

**Conseil Départemental :** Mme Martine CHARMET, MM. Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** MM. Jean Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois :** Mme Anne Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Thierry JAVELAS (suppléant), Jean Marc PEYRET, Cyrille VALLON

**Autres présents :**

**SMRD :** Mmes Caroline JEANJEAN, Anne GANGLOFF, Charlène PAYAN, Claire PETITJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. Éric PHELIPPEAU, David BOUVIER

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mme Dominique MARCON, Agnès FOUILLEUX, MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON, Franck MONGE, Jean Pierre POINT

**Communauté des communes du Diois :** Mme Dominique VINAY, M. Dominique JOUBERT (suppléant)

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Claude AURIAS, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean SERRET, Jean-François FAURE (suppléant)

**OBJET : SAGE/OBSERVATOIRE – DEMANDE D'AIDE ET DEPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION ECODRÔME 2026- 2029**

Le Président rappelle le portage réalisé par le SMRD du premier programme EcoDrôme sur la période 2023-2025, plan d'actions engageant et multi-solutions priorisé sur la sobriété et les économies d'eau dans la vallée de la Drôme.

Après avoir présenté le bilan de ce premier programme, le Président rappelle que la sobriété a été actée comme une priorité dans le projet de SAGE validé par la Commission Locale de l'Eau.

Afin de répondre à l'Objectif 4A du nouveau SAGE Drôme : « *Faire de la sobriété une priorité dès aujourd'hui dans tous les domaines* » et sur les bases des apprentissages du programme EcoDrôme I, un nouveau programme « EcoDrôme II » a été construit pour la période 2026-2028.

Ce second programme, nommé « EcoDrôme II », vise à générer des économies d'eau dans tous les usages et en s'assurant d'une cohérence d'intervention avec les collectivités partenaires du territoire.

L'objectif global est une économie d'eau de 14 000 m<sup>3</sup>/étiage/an. Pour ce faire, « EcoDrôme II » vise à amplifier la dynamique sur les économies d'eau en mobilisant de nouveaux acteurs du territoire autour des enjeux de sobriété.

Le déploiement des actions du programme « EcoDrôme II », prévu entre février 2026 et février 2029, pourra être réalisé en interne ou par des prestataires.

Les actions s'inscrivent selon une trame identique à celle du programme « EcoDrôme I » permettant de maintenir la dynamique engagée autour du sujet des économies d'eau.

Enfin, « EcoDrôme II » permettra de promouvoir des initiatives de sobriété d'usage de l'eau en s'appuyant sur de nouveaux outils de communication.

Sur le plan financier, ce plan d'action s'inscrit dans les lignes SAGE - OBSERVATOIRE inscrites à la Programmation Pluriannuelle d'Investissements 2026-2030 du SMRD, avec un budget prévu de 49 k€ / an budgétisé pour les années 2026 à 2028.

L'Agence de l'eau et le Département sont ciblés pour apporter une aide financière en fonction de leur règlement d'aide.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le programme d'actions « EcoDrôme II » pour la période de février 2026 à février 2029 ;
- S'ENGAGE à mettre en œuvre les opérations dont le SMRD assure la maîtrise d'ouvrage ;
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les marchés publics prévus pour l'externalisation des actions prévues dans le programme « EcoDrôme II » ;
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de la Drôme et de tout autre financeur pouvant co-financer les actions ;
- DE PROPOSER l'inscription budgétaire de ces actions à chacune des étapes budgétaires du SMRD.

Le Président du Syndicat,  
Gérard Crozier

Le Président du SMRD,  
Gérard CROZIER